

Trousse d'information

POUR LES CANDIDAT.E.S À UN POSTE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Resto Plateau



Merci de votre intérêt à poser votre candidature comme administrateur ou administratrice de Resto Plateau. Ce document présente les informations les plus importantes pour préparer votre candidature et répond aux questions les plus fréquentes.

Quelles sont les conditions pour être éligible ?

Pour être éligible à un poste au conseil d'administration, vous devez remplir les conditions décrites dans nos règlements généraux, c'est-à-dire :

- Être membre en règle de Resto Plateau
- Avoir plus de 18 ans
- Ne pas être en tutelle ou en curatelle
- Ne pas avoir été interdit de cette fonction par un tribunal
- Ne pas être un failli non libéré

Pour devenir membre individuel ou membre corporatif, toute personne doit :

- adhérer à la mission, la vision et les valeurs de Resto Plateau ;
- résider (ou avoir son siège social) dans la province de Québec ;
- payer sa cotisation ;
- compléter le formulaire d'adhésion des membres.

Le CA étudie chaque demande d'adhésion et de renouvellement d'adhésion et accorde ou non le statut de membre individuel ou corporatif.

<https://restoplateau.com/devenir-membre/>

Comme membre, vous avez les obligations suivantes :

- Respecter les conditions d'admissibilité, incluant adhérer à la mission, la vision et les valeurs de Resto Plateau ;
- Renouveler annuellement leur cotisation ;
- Respecter les règlements généraux et toute politique ou code adoptée par le conseil d'administration ;
- Communiquer tout changement de références personnelles : adresse postale et courriel, numéro de téléphone, etc.

Qui choisit les administrateur.rice.s de Resto Plateau ?

C'est l'Assemblée Générale des membres qui élit les administrateurs et administratrices parmi les candidat.es qui se présentent.

Lors de l'Assemblée Générale, en septembre, vous serez convié.e à vous présenter en répondant à quelques questions sur votre profil et votre intérêt, avant le vote.

Dans le cas d'un poste vacant en cours d'année, un.e administrateur.rice. peut être coopté.e : si un administrateur.rice quitte le Conseil d'administration avant la fin de son mandat, les administrateur.rice.s restant.e.s peuvent nommer une personne éligible au poste d'administrateur.rice pour la durée non écoulée du mandat.

Si la personne cooptée souhaite ensuite garder son poste à la fin du mandat, elle devra se faire élire par les membres lors de l'Assemblée Générale, tel qu'exposé ci-dessus.

Comment candidater ?

Pour soumettre votre candidature, vous devez suivre les étapes suivantes en respectant la date et l'heure indiquées dans l'appel de candidatures.

1. Remplir le formulaire de candidature suivant, en ligne sur le site web de Resto Plateau : <https://restoplateau.com/benevolat/>
2. Envoyer votre curriculum vitae et votre pièce d'identité à l'adresse courriel indiquée dans le formulaire

Suite à votre candidature, avant l'Assemblée Générale, et si votre éligibilité a été validée, vous serez invité.e à une rencontre avec certains membres actuels du Conseil d'Administration afin de vous présenter Resto Plateau et échanger avec vous.

Quels sont les devoirs des administrateurs et administratrices ?

Tout administrateur ou administratrice doit :

- Comprendre et partager la mission, la vision et les valeurs de Resto Plateau
- S'engager à agir toujours dans le meilleur intérêt de Resto Plateau et de ses membres actuels et futurs
- Faire preuve d'éthique aussi bien dans sa relation avec les autres administrateurs.trices, les membres et les autres parties prenantes que dans ses décisions et ses actions
- Respecter la confidentialité absolue des informations obtenues et des échanges ayant lieu dans le cadre de son mandat
- Respecter les règles concernant les conflits d'intérêts
- Respecter les politiques de Resto Plateau applicables au conseil d'administration
- Comprendre et respecter le rôle et les responsabilités du conseil d'administration
- Assister aux réunions de façon assidue et bien se préparer afin de contribuer efficacement aux délibérations et à la prise de décision
- Exercer un bon jugement et démontrer des aptitudes à communiquer ses opinions lors des délibérations
- Être solidaire des décisions prises par le conseil.

Quelles sont les responsabilités du conseil d'administration ?

Le CA administre les affaires de Resto Plateau en respectant les valeurs de Resto Plateau et l'intérêt des bénéficiaires des services. Il s'assure que Resto Plateau soit géré de façon saine et prudente pour assurer sa pérennité.

Notez que le travail des administrateur.rice.s de Resto Plateau est bénévole.

Plus précisément, le CA :

- détermine les orientations et les priorités stratégiques
- adopte un plan d'affaires et un budget et en contrôle le suivi
- s'assure d'une gestion saine et prudente
- nomme la direction générale, évalue sa performance
- détermine et s'assure de l'application des politiques de gestion des ressources humaines

Quelle est la charge de travail d'un.e administrateur.trice ?

Le CA se réunit généralement 9 fois par année pour les réunions du conseil qui durent 2.5 heures et ont lieu en soirée (18h-20h30) dans les locaux de resto Plateau à Montréal. Certain.es administrateurs et administratrices peuvent, s'ils le souhaitent, participer à des comités thématiques qui se réunissent quelques fois par année (en présentiel ou par vidéoconférence).

Il est indispensable que les administrateurs et administratrices, en plus de participer aux réunions, prennent connaissance de la documentation avant chaque rencontre. Bien que le temps de préparation varie selon chacun.e, on peut évaluer le temps à consacrer à sa préparation entre 1 et 2 heures en moyenne.

La présence des administrateurs et administratrices est également requise lors de l'Assemblée Générale une fois par an (en septembre).

Les administrateurs et administratrices sont convié.es, une à deux fois par an (pour quelques heures), à participer au séminaire réunissant l'ensemble du personnel de Resto Plateau. Cette présence est facultative mais souhaitée.